



BTS Assistant Technique d'Ingénieur

[LIEN FRANCE COMPÉTENCE](https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37561/)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37561/>

UFA BAUDIMONT - ARRAS

• PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

• PRÉREQUIS

Être titulaire d'un baccalauréat ou d'un niveau 4

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Selon les modalités définies par PARCOURSUP'.

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'alternance.

Début de la formation septembre

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

Autre possibilité : nous contacter

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

A l'issue, le/la jeune sera capable de :

Assurer les liaisons entre les différents partenaires scientifiques, techniques, commerciaux d'un projet industriel sous la direction d'un ingénieur ou d'un cadre

D'exercer les fonctions suivantes :

Études : actualiser une documentation, mettre à jour une base de données, rédiger un cahier des charges, concevoir ou modifier une solution technique

Organisation des projets : préparer les réunions et en faire la synthèse, diffuser l'information,

Recherche et développement : mise en place d'expériences de laboratoire, réalisation d'essais et de mesures, compte rendu d'expérimentation, participation à la veille technologique de l'entreprise

Autres activités possibles : gestion de production, gestion commerciale, actualisation des dossiers de maintenance.

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le BTS est un diplôme conçu pour une insertion professionnelle. Cependant avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre en licence professionnelle dans le secteur de la production industrielle, en licence sciences et techniques pour l'ingénieur, en classe préparatoire ATS pour entrer dans une école d'ingénieur ou école spécialisée.

Le titulaire du BTS peut être technicien en bureau d'études, bureaux de méthodes, services d'essais recherche développement, travaux neufs, services de production, services commerciaux.

Le diplômé occupe des postes d'organisation, de suivi ou de gestion de la production dans les industries de la mécanique, de l'électronique, de l'électrotechnique, de l'automatisme et de l'informatique industrielle.

Accès à la classe préparatoire d'ingénieur ou licence.

CODE RNCP

37561

CERTIFICATEUR

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE

DATE DE
PUBLICATION DE LA
FICHE

15/05/2023

DATE D'ÉCHÉANCE
DE
L'ENREGISTREMENT

31/08/2028



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports Théoriques et pratiques – Enseignement général et Professionnel –

Mise en situation professionnelle

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau 5

Epreuves d'examen ponctuelles – épreuves écrites, orales et de mises en situation professionnelle

Le référentiel de certification du BTS est organisé en unités constituées d'un ensemble, cohérent au regard de la finalité du diplôme, de capacités, savoir-faire, compétences et savoirs. Une unité correspond à un bloc de compétences mentionné au 1° du II de l'article L. 6323-6 du code du travail. (Validation totale ou partielle des blocs de compétences

Quelle que soit la forme d'examen choisie, globale ou progressive, les candidats préparant le brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience reçoivent, pour les unités du diplôme préparé qui ont fait l'objet, au titre de la session en cours ou dans les cinq années précédentes, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, y compris si elles ont été obtenues par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage, une attestation délivrée par le recteur reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme.

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 28

• DURÉE DE LA FORMATION

1350 heures en centre (pour un parcours normal) échelonnées sur 24 mois (possibilité d'adaptation de parcours selon la situation)

• PROGRAMME

Français

Langue vivante étrangère 1

Mathématiques

Sciences Physiques

Etude d'un système pluri technologique

Etude des spécialisations générales d'un système pluri technologique

Vérification des performances mécaniques et électriques d'un système pluri technologique

Epreuves professionnelles de synthèse

Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise

Présentation du rapport de stage / professionnel

• TARIFS DE LA FORMATION

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 10456 €00. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant

• ENTREPRISES

Industries mécanique, électrique, électronique.

Laboratoire de recherches et développement industriel.

Industrie chimique et pharmaceutique, agroalimentaire

Industries de bien d'équipements

Transports, aéronautiques

Armement

BTP

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et l'accès des publics en situation de handicap.

Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation

Service handicap du CFA Jean Bosco :

handicap@cfajeambosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco :

mobilité@cfajeambosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

2024

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux de poursuite d'études
75,00%	0,00%	33,00%
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	Taux d'insertion professionnelle en lien	
67,00%	0,00%	

* NC Non Concerné

* Source = issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action

• VALEUR AJOUTÉE:

Accompagnement , sécurisation des parcours, passerelle formation initiale et apprentissage

Participation aux événements du territoire

Projets pédagogiques

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande

COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT

17 rue Saint Maurice – CS 40573

62008 ARRAS Cedex

03 21 16 18 00

EXPERT MISE EN RELATION
SERVICE DÉVELOPPEMENT DU

CFA :

Katia SAUS

SERVICE
DÉVELOPPEMENT UFA

BAUDIMONT

Ségolène MASSEUS